



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 004 /AONO/CY/CIPM/2024 du 26 JAN 2024

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MONUMENT DANS
LA VILLE DE YOKADOUMA.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (MINDDEVEL) - Exercice 2024

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la commune de Yokadouma Maitre d'ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un monument dans la ville de Yokadouma pour un cout prévisionnel de **Quinze millions (15 000 000) Francs CFA.**

2- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

1- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'investissement public (MINDDEVEL), Exercice 2024

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ❖ L'installation et le repli du chantier (transport sur le site du chantier de tous les matériaux, équipements, matériels et outillages nécessaires à l'exécution des travaux, baraque de chantier, base vie pour le logement et toute la logistique nécessaire au personnel travaillant sur le site, etc.), implantation des ouvrages ;
- ❖ Le gros œuvre (fouilles, terrassements, ossature en béton armé, maçonneries, enduits, toutes sujétions comprises ;
- ❖ Le second œuvre (menuiserie métallique pour grilles de sécurité, gardes corps, électricité, peintures) toutes sujétions comprises.

3- DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution est de **Quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement et aux contraintes particulières du site relatives aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

4- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré à la commune de Yokadouma, service technique et l'aménagement urbain, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **Vingt-cinq mille (25 000) francs CFA** payable à la Recette municipale de la commune Yokadouma.

5- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé à la commune de Yokadouma au plus tard le 23 FEV 2024 à 13 heures précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 004 /AONO/CY/SG/CIPM/2024 du 26 JAN 2024
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MONUMENT DANS LA VILLE DE
YOKADOUMA
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

6- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel par lot soit **Trois cent mille (300 000) francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances ou compagnies d'assurances.

La caution devra rester valable **soixante (60) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

7- OUVERTURE DES OFFRES.

L'ouverture des offres se fera à la salle des actes de la Mairie de Yokadouma, le 23 FEV 2024 à 14 00 heures précises par la Commission interne de passation des Marchés, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

8- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a) Offre Administrative

- 1) Absence de caution de soumission ;
- 2) Pièces falsifiées ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de quarante-huit (48) heures réglementaires, à l'exception de la caution de soumission ;

b) Offre Technique

- 1) Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de marché durant les trois (03) dernières années. ;
- 2) Fausse déclaration ou Pièces falsifiées ;

8

- 3) Absence de plus de deux (02) critères de qualification essentielle de l'offre technique.

c) Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau de prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'offre financière défini dans le RPAO ;
- 3) Sous détail de prix unitaires incomplet à plus de 20%.

B. Critères essentiels :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière ; Oui/Non
- 2) Les références dans les travaux similaires ; Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet ; Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels ; Oui/Non

Toute offre ayant obtenu au moment de son évaluation technique un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à quatre-vingt pour cent (80%) verra son offre financière examinée.

9- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

10- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **Trois cent mille (300 000) francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances ou compagnie d'assurances.

11- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du service technique et de l'aménagement urbain de la Commune de Yokadouma aux numéros de téléphones : 679 14 35 71/690 65 23 54/670 35 76 75

Yokadouma, Le 26 JAN 2024

Le Maire de la Commune de Yokadouma
(MAITRE D'OUVRAGE)

Ampliations :

- ✓ MINMAP/BN
- ✓ ARMP pour insertion au JDM
- ✓ Président/CIPM/CY
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archives



Abono Ernie
Timothée Mpounguel